

# L'invasion de l'Ukraine par la Russie : un signal d'alarme pour la politique de sécurité

## Résumé

Les grandes puissances autocratiques sont de plus en plus intransigeantes et agressives. L'invasion de l'Ukraine par l'agresseur russe en est l'un des exemples. Pour étendre leur influence, elles ont recours à la dissidence et à la division. Face à cela, la réponse des démocraties doit être l'unité et la détermination dans la défense de leurs intérêts et de leurs valeurs.

Dans ce contexte, l'OTAN reprend de l'importance et se réarme. Les pays autrefois neutres que sont la Suède et la Finlande sont candidats à l'adhésion à l'OTAN et le désenchevêtrement des systèmes économiques entre l'Occident et la Russie a déjà commencé et posera de grands défis. L'ordre de paix en Europe a été bouleversé.

Dans la perspective de ce tournant stratégique, la Suisse doit repenser sa politique de sécurité. Dans ce contexte, la neutralité est un moyen de préserver la sécurité et non une fin en soi pour se soustraire à ses responsabilités. La capacité de défense peut être renforcée par la coopération.

La politique de défense de notre pays a pour objectif de pouvoir combattre pour éviter, justement, de devoir combattre. Si la Suisse veut remplir la mission constitutionnelle de l'armée<sup>1</sup>, elle a besoin d'un changement de stratégie en matière de politique de défense.

Ce qui est indispensable est précisément un changement de stratégie visant à rétablir la capacité de défense de la Suisse. Cela implique l'adaptation de la structure de l'armée et des modèles de service, l'augmentation des moyens financiers et une coopération plus étroite avec l'OTAN. Cela vaut particulièrement en matière de défense, en tant qu'option en cas de guerre, nécessite des exercices communs préalables et l'interopérabilité. La coopération doit se faire dans le cadre de la neutralité et donc sans adhésion. Parallèlement, il est nécessaire de maintenir, de renforcer et de rendre performantes l'armée et la protection de la population. Pour y parvenir, de nombreux changements sont nécessaires. Les principales conclusions de l'étude présentées ci-dessous montrent la voie à suivre pour garantir la sécurité suisse à l'avenir.

### Désignation claire de la menace

Afin de pouvoir utiliser de manière ciblée les ressources, qui sont bien évidemment limitées, dans la planification de l'armée et de l'armement, le rapport sur la politique de sécurité de la Confédération doit décrire et aborder non seulement les scénarii les plus probables, mais aussi les moins probables mais qui sont stratégiquement les plus dangereux. Ceci, par analogie avec les pompiers qui se préparent non seulement à l'incendie d'une maison, mais aussi à un incendie

<sup>1</sup> Art. 58 al. 2 CST : « L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population »

de plus grande ampleur. Du point de vue de la Suisse, ce dernier, dans le cadre de la politique de sécurité, est et reste une guerre en Europe centrale.

### Révision de la doctrine

Le recentrage de la planification de la menace sur les possibilités les plus dangereuses doit s'accompagner d'une révision des documents de base. Ceux-ci ont été rédigés à une époque où la Suisse pouvait encore rêver d'une paix éternelle en Europe. Depuis qu'une guerre a éclaté en Europe, la doctrine, les moyens et les capacités de l'armée doivent également être adaptés à la nouvelle réalité.

### Adaptation de la structure de l'armée et des modèles de service

L'adaptation de l'analyse de la menace et de la doctrine d'engagement ou des nouveaux documents de base qui en découlent nécessiteront une adaptation des effectifs de l'armée. À titre d'exemple, la coopération avec l'OTAN implique un temps de préparation et d'absence plus long pour les membres de l'armée. Ainsi, le taux de conscription et la durée du service doivent être adaptés aux nouvelles réalités. Pour garantir un effectif suffisant, il faut s'adapter. Le principe de milice de l'armée doit à nouveau être pris au sérieux et ne pas se transformer de facto en un service volontaire.

### Augmentation des moyens financiers

La rupture que connaît l'Europe s'inscrit dans la tendance d'un monde de plus en plus incertain. Après des années de négligence politique, mais aussi financière (dividendes de la paix), les lacunes capacitaires de l'armée doivent enfin être comblées. Ainsi, le budget de l'armée doit être porté à 1% du PIB. Ces fonds sont nécessaires pour remettre l'armée à niveau. De plus, la capacité de défense doit être renforcée et l'armée doit être orientée vers une coopération en matière de défense. Les mesures à mettre en œuvre immédiatement sont : avancer sur les projets qui sont prêts à être réalisés, arrêter les mises hors service de matériel d'intervention pour des raisons financières et commander en plus grand nombre des systèmes d'intervention déjà acquis.

### Une coopération plus étroite avec l'OTAN

Il est clair que la protection de la Suisse est assurée depuis longtemps déjà directement par l'OTAN et indirectement par le projet de paix UE. Le bouclier nucléaire et conventionnel de l'OTAN rend pratiquement impossible toute attaque terrestre ou aérienne contre la Suisse. Ainsi, l'illusion d'une défense nationale autonome doit être enterrée et céder la place à une doctrine de coopération en matière de défense compatible avec la neutralité, le tout sans adhésion. Un tel changement de système suppose toutefois que la Suisse maintienne et renforce sa propre capacité de défense.

### Stratégie pour l'industrie de l'armement

L'industrie de l'armement est soumise aux mêmes pressions politiques que la politique de sécurité elle-même. Son existence correspond de moins en moins à la vision du monde d'une société dite progressiste ou postmoderne. Pourtant, les entreprises sont un pilier important de l'industrie suisse et peuvent garantir la sécurité en Suisse et à l'étranger grâce à leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités. Le conflit ukrainien illustre clairement qu'une technologie supérieure peut procurer des avantages décisifs en cas de conflit. Ainsi, il est indispensable que la Suisse crée de bonnes conditions-cadres permettant à l'industrie de

l'armement de participer à des projets internationaux afin de préserver ses capacités et son innovation.

### Revendications

Il est nécessaire d'identifier clairement les menaces. La politique de défense suisse ne doit pas seulement s'orienter sur les scénarii les plus probables, mais aussi sur les scénarii les plus dangereux. Ceci, par analogie avec les pompiers qui se préparent non seulement à un feu de maison, mais aussi à un incendie de plus grande ampleur. Du point de vue de la Suisse, ce dernier, dans le cadre de la politique de sécurité, est et reste une guerre en Europe centrale.

Il est donc impératif de renforcer la capacité de défense de l'armée suisse afin que la mission de défense inscrite dans la Constitution puisse à nouveau être remplie. Pour cette tâche prioritaire, il est nécessaire d'augmenter les moyens ainsi que l'effectif de l'armée.

Le renforcement de la capacité de défense permet également une coopération plus étroite avec l'OTAN. Grâce à une telle coopération, la Suisse aurait davantage d'options en cas de menace, mais cela nécessite toutefois des exercices communs réguliers et une coordination des systèmes (interopérabilité). Il est dans l'intérêt de la Suisse que les jalons soient posés aussi vite que possible. Ce n'est qu'en renforçant ses propres capacités et la coopération en matière de défense que l'on pourra maximiser les investissements élevés dans la sécurité tout en préservant notre liberté d'action.

La politique de défense doit évoluer et pour cela, nous avons rapidement besoin d'un débat public sur la stratégie de la Suisse dans ce domaine et sur les conséquences qui en découlent pour la doctrine et la conception.